

REUNION DU CONSEIL  
(Article 48 de la loi du 5 Avril 1884)

=====  
Le Conseil Municipal se réunira à la Salle Publique  
**Séance du jeudi 28 mai 2020 à 19h**

*Affiché le 20/05/2020*

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**  
**Session Ordinaire**

**ORDRE DU JOUR**

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints au Maire
- Election des adjoints au Maire
- Délégations du Conseil Municipal accordées au Maire
- Règlement intérieur
- Indemnité des élus
- Mise en place des commissions municipales
- Désignation des représentants de la commune à la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation des représentants de la commune au Centre Communal d'Action Sociale
- Désignation des représentants de la commune au Comité des Fêtes
- Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du collège
- Désignation des représentants de la commune au Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
- Sollicitation d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Passerelle de la Réserve Ornithologique du Teich
- Sollicitation d'une subvention pour la réalisation d'un Espace Sportif d'Orientation
- Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes 2020
- Charte de l' élu local

Dans le cadre de la crise sanitaire et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, l'accueil du public lors de cette séance sera limité à 24 personnes.